

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 5 novembre 2019**

**Date de la convocation : 29/10/2019**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Ont donné pouvoir** : M. Frédéric BELMONTE à M. Gérard BANCHET, M. Pascal CHAUMARTIN à M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Michèle CEDRIN, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Annie DUTRON, M. Patrick CURTAUD à M. Thierry KOVACS, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à M. Bernard LINAGE, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. René PASINI, M. Daniel PARAIRE à Mme Virginie OSTOJIC, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Jacques THOIZET à M. Jean-François MERLE.

**Absent** : M. Bernard CATELON, M. Thierry QUINTARD.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET** : **ADMINISTRATION GENERALE** : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) portant évaluation libre de l'attribution de compensation des communes de Condrieu, Longes, Meyssiez, Saint-Romain-en-Gier et Trèves.

**Rapporteur** : Christian JANIN

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Une étude menée par Vienne Condrieu Agglomération a mis en évidence que la fusion avait entraîné pour certaines communes du périmètre, une perte de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF - incluant la Dotation forfaitaire, la Dotation de Solidarité Rurale, et la Dotation Nationale de Péréquation). En effet, la part de fiscalité communautaire intégrée au calcul de la richesse fiscale des communes a provoqué chez certaines communes un accroissement significatif de leur potentiel fiscal et financier, réduisant d'autant le volume des dotations versées par l'Etat.

Dans la continuité du principe de neutralité financière et fiscale qui a guidé l'ensemble des travaux de fusion, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 18 octobre dernier, a proposé, dans la mesure où cette perte était directement liée à la fusion, de compenser les communes concernées de la perte de recettes observée.

Cette compensation prend la forme d'une évaluation libre de l'attribution de compensation. Cette dernière sera augmentée pour permettre aux communes de restaurer leur équilibre budgétaire. Les augmentations annuelles prévues sont détaillées dans le tableau ci-dessous, elles diffèrent entre 2019 et les années suivantes car l'effet complet de la fusion sur les dotations n'interviendra qu'à compter de 2020 :

Hausse d'attribution de compensation proposée	2019	2020 et suivants
CONDRIEU	4 819 €	43 539 €
LONGES	29 690 €	69 308 €
MEYSSIEZ	6 612 €	10 507 €
SAINT ROMAIN EN GIER	-	842 €
TREVES	8 692 €	14 069 €
TOTAL	49 813 €	138 265 €

Cette évaluation libre de l'attribution de compensation doit faire l'objet d'une approbation par le conseil municipal des 5 communes concernées et par les 2/3 du conseil communautaire.

Vu l'arrêté inter préfectoral de fusion du 17 novembre 2017 portant fusion de la communauté d'agglomération du Pays Viennois (ViennAgglo) et de la communauté de communes de la Région de Condrieu et intégration de la commune de Meyssiez,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Vienne Condrieu Agglomération,

Vu l'article 1609 nonies c du Code Général des Impôts,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 19 juin 2018,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 18 octobre 2019,

Vu l'avis du Bureau communautaire de ce jour,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** l'évaluation libre de l'attribution de compensation.

**INVITE** les conseils municipaux des communes concernées par l'évaluation libre, à en délibérer.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

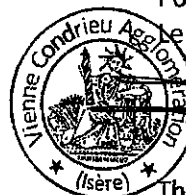
Conseil Communautaire du 5 novembre 2019

Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le 12 NOV. 2019  
et a été publiée le 12 NOV. 2019



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat